



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE METEO

à Mont-de-Marsan, le 9 août 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE
AVIS D'ALERTE CANICULE

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène de **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

Période : à compter du dimanche 10 août 2025 à 12h00

Situation météorologique :

Dimanche après-midi, les températures progressent pour atteindre généralement 36 à 39 °C et jusqu'à 40 °C ponctuellement.

Durant la nuit de dimanche à lundi, les températures restent élevées avec généralement 19 à 21 voire 22 °C.

Lundi, les températures maximales seront comprises entre 40 et 42 degrés avec des pics à 43 °C localement.

Les zones côtières grâce à l'influence maritime, auront des températures situées entre 28 et 35 °C.

Je remercie chacun d'entre vous de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes vulnérables et sur-exposées ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire.

Je vous recommande par ailleurs de décaler les manifestations publiques se déroulant entre 12 h et 20 h en fonction des critères suivants :

- Se déroulant en plein air ou en ERP non climatisé ;
- Donnant lieu à un effort intense ou à une présence nombreuse d'un public statique exposé.

La cellule de veille renforcée est activée par la préfecture.

Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Consignes de comportement :

- Buvez de l'eau régulièrement, plusieurs fois par jour, sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées. Ne buvez pas d'alcool et continuez à manger en quantité suffisante ;
- Mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour, à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette voire en prenant des douches ou des bains tièdes ;

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) et si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé plusieurs heures par jour (climatisé ou rafraîchi de type cinéma, bibliothèque, musée...) ;
- Eviter les activités physiques et les proscrire aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Maintenez votre logement frais (pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit) ;
- Si vous avez des personnes âgées ou fragiles, souffrant de maladies chroniques ou isolées, dans votre entourage, prenez régulièrement de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ou un numéro d'urgence.

Pour en savoir plus, consultez le site: <https://sante.gouv.fr>

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Dax,

Signé

Eric REQUET